



## Les «oubliés»/«exclus» du Ségur ou l'incohérence de la reconnaissance des collectifs de travail

Le Ségur de la santé à travers le CTI a apporté une reconnaissance pour un certain nombre d'agents de la Métropole. Malheureusement, par méconnaissance des réalités de terrain et des métiers, le législateur a oublié des agents, notamment celles et ceux de la filière administrative et une partie des agents sociaux et médico-sociaux, créant ainsi une frustration certaine et légitime.

Des collectifs pluridisciplinaires d'agents se sont constitués pour réclamer l'égalité de traitement pour les AMS au sein d'équipes tournées vers le médico-social. Cette mobilisation a rencontré un écho parmi les autres métiers administratifs dans les MDM et dans les directions fédérales.

L'intersyndicale UNSA, CFTC, SNT CFE-CGC, UNICAT, accompagne les agents des filières administratives, sociales, médico-sociales dans la nécessaire reconnaissance des métiers et des fonctions au sein de la Métropole de Lyon.

**ATTENTION : Tous ne remplissent pas les critères définis dans les textes nationaux actuels pour prétendre au CTI ([Décret 2020 1152](#))**

Dans l'attente d'éventuelles évolutions de ces textes portées par nos centrales syndicales au niveau national, ce dossier doit également être abordé au niveau local sous trois angles :

- Les «oubliés» du Ségur qui remplissent les critères du CTI,
- Les «exclus» du CTI pouvant bénéficier d'une revalorisation du RI dans le cadre de l'agenda social,
- Les agents pouvant obtenir le CTI avec des conséquences sur le déroulé de leur carrière.

Pour les «oubliés» du Ségur, volontairement délaissés par l'employeur, comme les cadres de santé, conseillers territoriaux sociaux éducatifs, assistantes sociales du personnel, ... nous demanderons l'application du texte sans délai avec effet rétroactif.

Pour les «exclus» non prévus par le texte que sont les cadres d'emploi médico sociaux, assistantes ASE, RSA ... Nous revendiquons une revalorisation du RI lors de la négociation de l'agenda social.

Pour les agents susceptibles de répondre aux critères du CTI, un document spécifique et explicatif vous sera remis en main propre.

**L'intersyndicale vous propose, quel que soit votre situation, une réunion d'information syndicale le mardi 14 mars 2023 salle Moissonier 3ème étage de la Bourse du travail (Métro place Guichard) à partir de 9h jusqu'à 12h pour développer ces thèmes et vous entendre.**

N'oubliez pas de poser sur Tempo au plus tôt et au moins 3 jours à l'avance votre demande d'absence.